

Suivi des modifications :

#### Article 1

*Aucune modification*

#### Article 2

- *Il est précisé que la norme doit être délivrée rapidement par l'arbitre en chef, l'idée est d'éviter les normes produites plusieurs mois après l'événement.*
- *Ajout d'un article précisant des conditions sur les compétitions où sont délivrés les normes (type, cadence, règle de comptage des joueurs)*
- *Il est toujours possible de présenter uniquement des tournois au système suisse sous condition :*
  - *Précision : Qu'il s'agisse de tournois individuels*
  - *Règle habituelle : qu'au moins l'une des normes se fasse sur un tournoi avec 100 joueurs, 7 rondes et au moins 30% de classé FIDE*
  - *Nouveauté : Il est toujours possible de regrouper plusieurs tournois en un seul festival mais chaque tournoi doit séparément respecter la règle des 30% de joueurs et joueuses classés.*
- *La condition d'un nombre minimum de fédérations représentée est supprimée pour les normes d'arbitres FIDE*
- *Dans le cas où l'arbitre principal est l'arbitre candidat à la norme, il est précisé que l'organisateur ou un officiel de la fédération peut délivrer la norme sous condition que cette personne dispose au moins du titre visé par le candidat. Il est de plus précisé que cette personne doit être présent sur les lieux du tournoi.*
- *Il est précisé que deux normes ne peuvent pas être obtenus sur des tournois qui se chevauchent ou se suivent directement.*

#### Article 3

- *Modification du nombre minimum de participants « classés FIDE » pour qu'un tournoi toutes rondes soit éligible à une norme.*
- *Ajout des compétitions par équipes et à élimination directes dans les tournois éligibles à une norme d'arbitres.*
- *Il est précisé que si une norme est valable pour un cursus d'AI, elle sera aussi valable pour un cursus d'AF*

#### Article 4

- *Précision que toutes les normes ne doivent pas avoir le/la même signataire.*

#### Article 5

- *Les tournois doivent avoir été traités pour le classement avant que la norme puisse être utilisée pour une candidature.*
- *Les candidats au titre d'arbitre FIDE doivent avoir un agrément FIDE reconnu depuis au moins un an.*
- *Les candidats au titre d'arbitre International doivent être arbitre FIDE depuis au moins 2 ans ou avoir arbitré au moins trois tournois en plus de ceux qui comptent pour la norme.*

#### Article 6

*Pas de modification*